

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°055

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2023-2026 DOSSIERS CNRACL AVEC LE CDG 42

Monsieur Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources-humaines, rappelle que le Centre de gestion de la Loire a décidé de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de nouvelles missions s'accompagne également d'une modification des tarifs en vigueur.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Désormais, les prestations proposées sont les suivantes :

- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable
- ✓ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable
- ✓ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec
- ✓ Droit à l'information (cohortes)
- ✓ Le compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière

- ✓ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents
- ✓ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures)
- ✓ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète)
- ✓ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée).

La collectivité ou l'établissement prendra en charge les frais d'intervention du CDG 42 selon un tarif établi par prestation. Ce tarif a été fixé comme suit à compter du 1er janvier 2026 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 du 16 décembre 2025 :

- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive 200 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable 125 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable 125 €
- ❖ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec 150 €
- ❖ Droit à l'information (cohortes) 75 € PÔLE CIC - CONVENTION 2023-2026 – 3/4
- ❖ Compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière 75 €
- ❖ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents 50 €
- ❖ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures pour 6 agents maximum) 500 €
- ❖ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète) 300 € la ½ journée ou 500 € la journée
- ❖ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée) 200 €

L'avenant à la convention est conclu pour la durée prévue dans la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°2 à la convention 2023-2026 avec le CDG42,
- autorise M. le Président à signer cet avenant,
- dit les prestations seront mobilisées en fonction des besoins de la collectivité et que les dépenses seront inscrites aux budgets concernés

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026